



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

JS/PG,CE

P.V. PETI 11

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 04 juin 2019

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 15 mai 2019
2. Visite du Landtag Mainz (le 5 juin 2019) : préparation des questions pour l'échange de vues
3. Avis quant à la recevabilité des nouvelles demandes de pétition publique
 - Demande de pétition publique 1288 - Manger des produits biologiques dans les crèches et les écoles
 - Demande de pétition publique 1289 - Code de la route motards
 - Demande de pétition publique 1290 Eng Busspur um Bridel a Richtung Lëtzebuerg
 - Demande de pétition publique 1291 - Für ein "Verbot" von Flügen aus Luxemburg in Städte die weniger als 800Km entfernt sind ab 2025
 - Demande de pétition publique 1292 - Anpassung des Code de la Route für Motorradfahrer im Stau auf Autobahnen - Benutzung der Rettungsgasse oder der Pannenspur im Falle eines Staus mit Stillstand und Einführung eines Mindestbußgelds bei Verstößen von 145 € und 2 Punkten
 - Demande de pétition publique 1293 - La gratuité des serviettes hygiéniques et des tampons au Luxembourg
 - Demande de pétition publique 1294 - Für einen kritischeren Umgang mit dem synthetischen Süßstoff Aspartam
 - Demande de pétition publique 1295 - Pour le retour des trains de nuit internationaux passant par le Luxembourg comme alternative écologique aux voyages en avion
 - Demande de pétition publique 1296 - Siichtschutz fir Accidenter op den Autobunnen
 - Demande de pétition publique 1297 - Droit de vote pour jeunes à partir de 16 ans
 - Demande de pétition publique 1298 - Attribution d'une allocation d'une indemnité pour les personnes gardant leur(s) enfant(s) eux-mêmes à la maison
 - Demande de pétition publique 1299 - Instauration d'une police volontaire / Eng fräiwëlleg Police schafen zu Lëtzebuerg

4. Suivi des pétitions en cours d'instruction
5. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini

M. Marc Angel remplaçant M. Alex Bodry
M. Eugène Berger remplaçant M. Frank Colabianchi

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Alex Bodry, M. Frank Colabianchi
M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 15 mai 2019

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé.

2. Visite du Landtag Mainz (le 5 juin 2019) : préparation des questions pour l'échange de vues

Madame la Présidente Nancy Arendt entend présenter en quelques mots lors de l'entrevue projetée les membres de la Commission des Pétitions et leurs fonctions. Ensuite elle entend présenter le fonctionnement de la Commission des Pétitions. Madame la Députée signale encore que la délégation du Landtag de Rhénanie-Palatinat aura une entrevue le 6 juin 2019 avec le Médiateur et que la délégation allemande est entre autres composée d'un homologue du Médiateur, le « Bürgerbeauftragter ». Celui-ci a d'ailleurs encore d'autres fonctions, notamment en ce qui concerne la médiation entre les citoyens et la police.

Monsieur le Député Marco Schank propose de demander des précisions supplémentaires au sujet du « Bürgerbeauftragter ». L'orateur signale trois différences qui apparaissent entre le fonctionnement et la structuration de la Commission des Pétitions du Landtag de Rhénanie-Palatinat et la Commission des Pétitions de la Chambre des Députés. En effet, il semble que le « Bürgerbeauftragter » traite d'office chaque pétition soumise par un citoyen. Il apparaît encore qu'il n'y a pas de débats publics au sujet des pétitions, à l'instar de ceux que la Chambre des Députés organise lorsqu'une pétition a recueillie 4.500 signatures. Finalement, l'enquête de satisfaction menée par la Commission des Pétitions auprès des pétitionnaires ne semble pas avoir lieu du côté allemand.

Madame la Députée Octavie Modert met en exergue que la structuration différente de la Commission des Pétitions du Landtag de Rhénanie-Palatinat résulte probablement de la distinction faite en Allemagne entre les compétences du « Bund » et des « Länder ». En particulier, les attributions du « Bürgerbeauftragter » en ce qui concerne les relations avec la police y trouvent probablement leur origine.

Monsieur le Député André Bauler rappelle qu'il sera intéressant de s'enquérir auprès des membres de la délégation allemande des critères qu'ils appliquent pour admettre ou refuser une demande de pétition. Monsieur le Député Paul Galles voudrait que l'on obtienne des informations au sujet de la culture de participation des citoyens, telle qu'elle est pratiquée en Allemagne. Monsieur le Député Marc Hansen entend recevoir des précisions relatives aux critères et procédures appliqués par la Commission des Pétitions du Landtag de Rhénanie-Palatinat.

3. Avis quant à la recevabilité des nouvelles demandes de pétition publique

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif relatif à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

Demande de pétition publique 1288 - Manger des produits biologiques dans les crèches et les écoles

Dépôt: le 16.05.2019 à 10:07

Pétitionnaire: Sébastien Muller

Demande de pétition publique 1289 - Code de la route motards

Dépôt: le 17.05.2019 à 23:48

Pétitionnaire: Bernard Garcia

Demande de pétition publique 1290 Eng Busspur um Bridel a Richtung Lëtzebuerg

Dépôt: le 18.05.2019 à 10:39

Pétitionnaire: Jeff Reiffers

Demande de pétition publique 1292 - Anpassung des Code de la Route für Motorradfahrer im Stau auf Autobahnen - Benutzung der Rettungsgasse oder der Pannenspur im Falle eines Staus mit Stillstand und Einführung eines Mindestbußgelds bei Verstößen von 145 € und 2 Punkten

Dépôt: le 20.05.2019 à 10:01

Pétitionnaire: Frederic Becker

Demande de pétition publique 1293 - La gratuité des serviettes hygiéniques et des tampons au Luxembourg

Dépôt: le 21.05.2019 à 22:51

Pétitionnaire: Kevin Reto Sequeira

Demande de pétition publique 1294 - Für einen kritischeren Umgang mit dem synthetischen Süßstoff Aspartam

Dépôt: le 22.05.2019 à 00:09

Pétitionnaire: Timothy Clement

Demande de pétition publique 1295 - Pour le retour des trains de nuit internationaux passant par le Luxembourg comme alternative écologique aux voyages en avion

Pétition au nom de "Back on Track" en qualité de "Membre représentatif"
Dépôt: le 23.05.2019 à 17:04
Pétitionnaire: Arnaud Wieclawski

Demande de pétition publique 1296 - Siichtschutz fir Accidenter op den Autobunnen
Dépôt: le 23.05.2019 à 17:21
Pétitionnaire: Gil Besch

Demande de pétition publique 1297 - Droit de vote pour jeunes à partir de 16 ans
Dépôt: le 24.05.2019 à 01:29
Pétitionnaire: Christophe Theisen

Demande de pétition publique 1298 - Attribution d'une allocation d'une indemnité pour les personnes gardant leur(s) enfant(s) eux-mêmes à la maison
Dépôt: le 26.05.2019 à 12:35
Pétitionnaire: Sandy Flesch

Demande de pétition publique 1299 - Instauration d'une police volontaire / Eng fräiwëlleg Police schafen zu Lëtzebuerg
Dépôt: le 27.05.2019 à 11:43
Pétitionnaire: Steven Curfs

AVIS NEGATIFS

La Commission des Pétitions n'a rendu aucun avis négatif relatif aux demandes de pétition publique figurant à l'ordre du jour de la présente réunion.

Il est à noter toutefois, que les membres de la commission ont avisé positivement une série de demandes sous réserve que leurs auteurs fassent abstraction de la forme personnelle dans le texte de leur pétition. Il s'agit en l'occurrence des pétitions 1288, 1289, 1290, 1293 et 1294.

A REFORMULER

Les demandes de pétition publique suivantes doivent être reformulées :

Demande de pétition publique 1291 - Für ein "Verbot" von Flügen aus Luxemburg in Städte die weniger als 800Km entfernt sind ab 2025
Dépôt: le 20.05.2019 à 00:15
Pétitionnaire: Cedric Reichel

Motivation :

Le pétitionnaire avait soumis un texte identique pour expliquer le but et la motivation de sa démarche. La commission prie l'auteur de la pétition de formuler ces deux volets de sa demande de manière distincte.

Demande de pétition publique 1282 - Mettre le Luxembourg en état d'urgence climatique
Dépôt: le 07.05.2019 à 11:33
Pétitionnaire: Vincenzo Cirilli

Motivation :

La Commission des Pétitions s'est de nouveau penchée sur la présente requête, après l'avoir examiné une première fois lors de sa séance du 15 mai 2019. Le pétitionnaire avait, à la demande de la commission, reformulé sa pétition en y précisant qu'il entendait baser l'état d'urgence qu'il invoque, sur l'article 32(4) de la Constitution. Or, après une discussion approfondie des membres de la commission sur la question de savoir si l'article 32(4) de la Constitution pouvait être une base juridique adéquate pour invoquer un état d'urgence climatique tel qu'il est visé par le pétitionnaire, la commission conclut que tel n'est pas le cas et qu'il convient de faire abstraction de cet article pour que la demande de pétition puisse être recevable. Dès lors, le pétitionnaire est prié de reformuler une nouvelle fois le texte de sa pétition et de préciser, si possible, en quoi consistent les mesures drastiques qu'il évoque. (voir également l'échange de vues ci-après pour une argumentation détaillée de la décision de la commission)

Demande de pétition publique 1276 - Les receveurs du RPGH, ont eu la malchance qu'après la loi de l'année 2007, leur complément RMG a été supprimé pour toujours lors de la clôture de leurs dossiers auprès du FNDS. Veuillez les aider à regagner ce montant de 500 €/mois par votre signature électronique pour cette pétition importante.

Dépôt: le 26.04.2019 à 16:00

Pétitionnaire: Claude Gaspar

Motivation :

La présente demande de pétition publique avait été maintenue en suspens, lors de la réunion de la commission du 15 mai 2019, afin de vérifier auprès du Fonds National de Solidarité si la situation évoquée par le pétitionnaire correspond à la réalité. Abstraction faite de quelques erreurs matérielles, tel est bien le cas, mais l'auteur de la pétition devra reformuler sa requête afin de la rendre plus compréhensible.

Le pétitionnaire devra dès lors rectifier l'inversion à plusieurs endroits de l'abréviation utilisée pour désigner le Revenu pour Personnes Gravement Handicapées, qui doit à chaque fois s'écrire RPGH. Il est également prié d'écrire en toutes lettres dans l'intitulé "Revenu pour Personnes Gravement Handicapées", afin de rendre sa pétition plus claire.

Ensuite, la commission tient à rendre le pétitionnaire attentif au fait que la loi de 2007 qu'il invoque est référée de manière erronée, puisqu'il n'existe pas de loi modifiée sous cette date dans le domaine visé. Une référence plus adéquate semble alors être celle à la loi du 16 décembre 2011 portant modification 1. de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, 2. du Code du travail, 3. de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du travail, qui a, en effet, apporté une modification législative telle que décrite par l'auteur de la pétition.

Aux fins de clarifier la demande de pétition, la commission prie encore son auteur de préciser davantage le texte de la pétition. Il est en particulier prié de formuler des textes explicatifs distincts de celui de l'intitulé aux endroits du but et de la motivation de la requête.

Finalement la commission prie le pétitionnaire de faire abstraction de toute forme personnelle.

Echange de vues

Suite à l'examen de la demande de pétition publique 1288, Madame la Présidente demande aux membres de la commission de juger moins sévèrement les formulations retenues par les pétitionnaires, étant donné qu'en les priant de bien vouloir reformuler leurs requêtes, bon nombre des auteurs renoncent à entreprendre un effort supplémentaire et leur initiative est alors perdue. Monsieur le Député Gusty Graas demande des précisions sur l'approche qualifiée de « moins sévère ». Il est d'avis que si des citoyens entendent se manifester publiquement, il convient qu'ils soient à même de s'exprimer pour le moins de manière compréhensible. Madame la Présidente précise que sa remarque fut d'ordre général et qu'elle visait avant tout à éviter que des requêtes - intéressantes en soi - ne soient finalement pas retenues. Monsieur le Député Marc Angel suggère que le site Internet de la Chambre devrait livrer quelques exemples, à titre indicatif, pour que les auteurs d'une pétition puissent d'office mieux rédiger leur requête. Il suggère encore de recourir à des experts en langage simplifié pour réaliser un tel exercice. Monsieur le Député Marco Schank prie les membres de la commission de mener la discussion au sujet des critères de manière ramassée et structurée au lieu de revenir aussi souvent à ce sujet. Madame la Présidente rappelle qu'il avait été prévu de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une réunion qui suivra la visite de la délégation du Landtag de Rhénanie-Palatinat, afin d'intégrer les expériences des homologues allemands en la matière.

Concernant la demande de pétition publique 1291 relative à une réglementation du trafic aérien, une discussion sur la question de savoir s'il s'agit d'une compétence européenne ou si on peut considérer qu'il s'agit d'une compétence nationale, s'engage. Il en ressort que l'on ne peut se limiter à considérer qu'il s'agit exclusivement d'une compétence européenne. Quant à son fond, la requête serait alors recevable, mais il faudra qu'elle soit reformulée, car le but et la motivation ne sont pas clairement séparés.

Concernant la demande de pétition publique 1294 au sujet d'une mise en garde devant la consommation de produits comprenant de l'aspartame, la question est soulevée s'il est acceptable de citer des noms d'entreprises, notamment lorsque celles-ci sont décrites de manière péjorative et font figure de mauvais exemple. Monsieur le Député Marc Goergen craint qu'une telle façon de procéder ne soit pas acceptable, car, en droit, l'éditeur d'un texte publié sur Internet est co-responsable de la teneur de ce texte. Madame la Députée Octavie Modert estime que le pétitionnaire exprime une conviction personnelle, ce qui lui paraît admissible. Madame la Députée Lydia Mutsch, fait remarquer que la citation de noms de marques, qui est faite en l'occurrence à titre d'exemple, est utile pour la compréhension de la pétition. Elle fait encore remarquer qu'aucune disposition réglementaire ne l'exclut. Madame la Présidente signale encore que le pétitionnaire précise dans son texte que rien ne prouve que ladite substance soit effectivement nocive. La demande de pétition 1294 est approuvée.

La demande de pétition publique 1282 avait déjà fait l'objet d'un examen par les membres de la commission, en date du 15 mai 2019. Aux fins de clarification, il avait été décidé de demander au pétitionnaire s'il entend baser l'instauration d'un état d'urgence climatique sur l'article 32(4) de la Constitution. Le pétitionnaire a ensuite reformulé sa demande en y précisant qu'il entend invoquer l'article 32(4) de la Constitution. Les membres de la Commission des Pétitions apprécient ensuite la possibilité de se baser sur cet article constitutionnel pour instaurer un état d'urgence climatique.

Monsieur le Député Marc Hansen constate que le texte reformulé montre que le pétitionnaire entend non seulement invoquer une urgence, mais un véritable état d'urgence.

Monsieur le Député Eugène Berger rappelle que ledit article constitutionnel avait été introduit dans le texte de la Constitution en vue de préserver la sécurité publique et de parer à très brève échéance à une situation d'urgence, dont l'envergure et l'imminence ne permettent pas de légiférer selon la procédure habituelle. L'article 32(4) assortit l'état d'urgence de certaines conditions restrictives. Il prévoit notamment que les mesures prises dans ce cas par le Grand-Duc sont temporaires et doivent obtenir l'aval de la Chambre des Députés. Ledit article constitutionnel s'appliquerait dès lors plutôt en cas de crise internationale qui, selon l'orateur, ne correspond pas à l'urgence que semble vouloir invoquer le pétitionnaire.

Monsieur le Député Gast Gibéryen rappelle la récente heure d'actualité de la sensibilité politique « déi Lénk » au sujet de la politique climatique du Gouvernement, le 16 mai 2019, où le concept d'état d'urgence fut également discuté et ne fut pas retenu comme étant une conceptualisation adéquate pour décrire l'urgence découlant de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique. Néanmoins, Monsieur le Député pense qu'il n'est pas possible de refuser au pétitionnaire de demander un état d'urgence dans le contexte d'une demande de pétition publique.

Monsieur le Député Eugène Berger donne à considérer que la Commission des Pétitions déclare habituellement irrecevable les demandes qui ne sont pas conformes à la Constitution et demande, pour le moins, qu'elles soient reformulées. L'orateur résume la situation en remarquant que le pétitionnaire, dans la version reformulée de sa demande, exige l'application de l'article 32(4) de la Constitution, alors que cet article ne peut pas être invoqué pour le cas de figure visé par l'auteur de la pétition.

Monsieur le Député André Bauler cite le texte de l'article 32(4) de la Constitution.

Madame la Députée Octavie Modert souligne que l'article 32(4) vise une menace qui pèse sur la sécurité publique.

Monsieur Eugène Berger rappelle encore qu'il convient également de se reporter sur les travaux parlementaires qui ont mené à l'introduction dudit article dans la Constitution. Il conclut qu'il apparaît alors que l'article 32(4) ne peut s'appliquer à l'état d'urgence climatique visé par le pétitionnaire.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo rejoint la position qui vient d'être exprimée et souligne que l'urgence au sens de l'article 32(4) n'est pas donnée, que la Chambre est encore à même de légiférer et que, partant, l'article 32(4) de la Constitution ne peut être invoqué dans le contexte de l'urgence climatique. L'orateur propose de demander au pétitionnaire de supprimer dans le texte de sa demande la référence à l'article 32(4) de la Constitution. Par la suite, il conviendrait, selon l'orateur, d'accepter qu'il y ait bel et bien une discussion générale sur une urgence climatique.

Monsieur le Député Marc Hansen estime pour sa part qu'il conviendrait de maintenir l'invocation faite par le pétitionnaire de l'état d'urgence suivant l'article 32(4) de la Constitution. Que le débat actuel au sujet du réchauffement climatique puisse s'apparenter ou non à un état de crise tel que visé par le pétitionnaire dans son texte reformulé, est finalement une question d'interprétation qui est faite par les citoyens. Monsieur le Député précise par la suite qu'il n'entend pas affirmer que l'article 32(4) soit matière à interprétation.

Monsieur le Député Eugène Berger rappelle que la marge d'interprétation qu'offre l'article 32(4) de la Constitution se doit d'être très réduite. Il rappelle également que les mesures visées par cet article constitutionnel ont en principe un caractère temporaire. Partant, l'orateur estime que cet article ne peut pas être invoqué dans l'argumentation du pétitionnaire. Il répète qu'il préfère que l'auteur de la pétition reformule sa demande en faisant abstraction dudit article.

Madame la Députée Octavie Modert réaffirme que la sécurité publique est l'objet de l'article 32(4) et ne correspond pas à la demande formulée par le pétitionnaire.

Monsieur le Député André Bauler rejoint l'avis de Madame Modert et de Monsieur Berger.

Madame la Présidente résume la discussion en concluant que la crise climatique n'est pas une crise au sens de l'article 32(4) de la Constitution. Le pétitionnaire sera prié de reformuler sa demande en faisant abstraction dudit article et en précisant davantage les mesures qu'il entend voir réalisées.

4. Suivi des pétitions en cours d'instruction

Validation de signatures (le seuil des 4.500 signatures n'a pas été atteint)

La commission procède à la validation des signatures des pétitions publiques reprises ci-après. Les auteurs de ces pétitions seront invités à se prononcer sur un éventuel reclassement de leur pétition publique en pétition ordinaire.

Pétition publique 1234 - L'introduction d'un cours obligatoire de premier secours dans le programme d'enseignement secondaire au Luxembourg

Signatures : 288

Doublons : 4

Pétition publique 1236 - Luxemburg soll unverwechselbar werden durch die Änderung der Nationalflagge "Rout,Wäiss,Blo" in "Roude Léiw"

Signatures : 347

Doublons : 10

Pétition publique 1239 - Contre l'installation du réseau 5G au Luxembourg

Signatures : 3133 (dont 81 signatures sur papier)

Doublons : 89

Pétition publique 1243 - Réduction des impôts et augmentation des taxes sur carburants

Signatures : 44

Doublons : 1

Pétition publique 1244 - Prix du logement accessible pour tout le monde

Signatures : 318

Doublons : 6

Pétition publique 1245 - Demande d'un extrait RCSL dans la langue (anglaise) de rédaction des statuts

Signatures : 25
Doublons : 0

Pétition publique 1246 - Hallwen Dag (4h) Congé nom Bluttspenden, per Gesetz festhalten
Signatures : 232
Doublons : 3

Pétition publique 1247 - Validité du passeport de 5 à 10 ans
Signatures : 240
Doublons : 6

Pétition publique 1250 - Entamer la démarche et prendre les mesures nécessaires pour mettre en place une Convention Collective de Travail (CCT) dans les secteurs sanitaire, d'aide et de soins et social en remplacement des CCT existantes, à savoir la CCT-FHL et la CCT-SAS
Signatures : 1405
Doublons : 15

Pétition publique 1251 - Zäitlech gereegelt Zone 30
Signatures : 61
Doublons : 1

Pétition publique 1252 - Aménagement d'une voie dédiée aux bus sur les autoroutes
Signatures : 154
Doublons : 3

Pétition publique 1253 - Pour des naissances saines tout en promouvant le respect des choix propres à chaque femme
Signatures : 270
Doublons : 6

Pétition publique 1254 - Smart traffic lights
Signatures : 185
Doublons : 4

Pétition publique 1255 - Pour que l'école maternelle/primaire commence plus tard que 07h50
Signatures : 204
Doublons : 8

Pétition publique 1198 - Autofestival No More !
Signatures : 51
Doublons : 0

Pétition publique 1202 - Élaboration d'une procédure juridique sérieuse en matière de pétitions qui respecte les droits des pétitionnaires et empêche l'arbitraire, tel que celui qui consiste en ce que la Chambre, organe politique par excellence, écarte toute pétition contraire au politiquement correct.
Signatures : 19
Doublons : 0

Pétition publique 1222 - Adoption par le Grand-Duché d'une loi de compétence universelle absolue visant à réprimer les crimes et infractions graves en matière d'écologie (atteintes au climat, aux écosystèmes, aux espèces protégées, aux

systèmes hydrographiques et aux réserves d'eau,)
Signatures : 90
Doublons : 0

Pétition publique 1230 - Finanziell Onafhängegkeet fir Witfra
Signatures : 114 (dont 15 signatures sur papier)
Doublons : 0

Pétition publique 1211 - Révision et intervention du gouvernement sur les tarifs du contrôle technique auprès de la SNCT
Signatures : 70
Doublons : 1

Reclassement en pétitions ordinaires

La commission approuve les demandes de reclassement en pétition ordinaire suivantes :

Pétition publique 1210 - Pétition pour que le paiement des salaires des agents de l'Etat ne soit plus imposé à un seul établissement. Et que dès lors l'on puisse se faire virer le salaire sur un compte d'une banque de la place financière. (290 signatures)

Pétition publique 1220 - Continuité du service public ferroviaire (224 signatures)

Pétition publique 1227 - Anerkennung einer im EU-Ausland durchgeführten periodischen Kraftfahrzeug Hauptuntersuchung. Schaffung der rechtlichen Möglichkeit die controle technique im EU Ausland durchzuführen - Diese Untersuchung soll in Luxemburg anerkannt sein. (controle Technique , TÜV) (324 signatures)

Les trois pétitions précitées seront également transmises pour information aux commissions parlementaires compétentes.

Clôtures

La Commission des Pétitions procède à la clôture des pétitions suivantes :

Motif : Le pétitionnaire ne s'est pas prononcé en faveur d'un reclassement en pétition ordinaire

Pétition publique 1181 - 1. Klass Zuchabteiler reservéiere fir Persounen mat reduzéierter Mobilitéit

Pétition publique 1186 - Amélioration des droits des co-propriétaires vis-à-vis des locataires dans les résidences

Pétition publique 1187 - Remboursement sans délai des soins en ostéopathie par la CNS !

Pétition publique 1191 - Retour des arrêts de bus sur l'avenue John F. Kennedy (Kirchberg)

Pétition publique 1193 - Congé paternel égalitaire

Pétition publique 1194 - Fir d'Upasse vum generelle Gëltegkeetsdatum (4b) vum Führerschäin un de Gëltegkeetsdatum vun der längster Kategorie Pour l'harmonisation de la date générale de validité des permis de conduire (4b) avec la date de validité de la catégorie la plus longue

Pétition publique 1195 - Pour l'introduction d'un cours portant sur "La tolérance, la compréhension et l'acceptation de la diversité" à partir de l'Ecole Fondamentale (7-8 ans) et/ou au Secondaire

Pétition publique 1196 - Pétition pour la régularisation et le remboursement de certains traitements de naturopathie en complément de la médecine officielle Pétition fir d'Unerkennung an d'Reckerstattung vun verschiddenen alternativen Heelmethode als Ergänzung zur Schoulmedizin

Pétition publique 1197 - Cachet de la poste faisant foi pour certificat d'incapacité de travail pour l'employeur

Pétition publique 1203 - OUVERTURE D'UNE ECOLE INTERNATIONALE PUBLIQUE À L'OUEST DU PAYS

Pétition publique 1206 - Krichsgeneratioun, Verléierer an eisem heiten System! Deemoos ass de Mann schaffen gaangen, Fra huet de Stot gemaach an no de Kanner an oft de Grousselteren gekuckt. Aarbechtsplazen fir Fraen gouf et net fill, Kitaen inexistent! Haut ginn si all schaffen an sinn domat sozial ofgesécher

Pétition publique 1208 - Abolition du congé collectif en été dans le secteur du bâtiment et du génie civil

Pétition publique 1212 - Autossteuer 1 Joer geschenkt, wann een 10 Joer keng Punkten um Führerschäin verluer huet.

Pétition publique 1215 - 110km/h dans les tunnels des autoroutes

Pétition publique 1216 - Pour l'obtention/l'envoi d'une copie de la photo prise lors d'un contrôle automatisé (Radar) en matière de circulation

Pétition publique 1217 - Formation professionnelle pour les permis de conduire C1, C, C1+E, C+E, D1, D, D1+E, D+E en tant que personne privée

Pétition publique 1218 - Disponibilité d'urgences pédiatriques

Pétition publique 1219 - Permettre aux personnes handicapées d'utiliser des animaux d'assistance pour un soutien physique et mental et interdire toute discrimination à leur égard, que ce soit sur leur lieu de travail, dans les lieux publics ou en tant que locataire

Pétition publique 1221 - Reclassement du projet d'un raccordement de la zone logistique de Contern au réseau autoroutier de la priorité 2 en priorité 1

Pétition publique 1224 - Autofräi Sonndeger

Pétition publique 1165 - Autorisation de port de pistolet d'alarme et de gel lacrymogène

Pétition publique 1180 - Résidence alternée des enfants comme base de négociation en cas de séparation

Pétition publique 1199 - Vignette fir d'Lëtzebuerger Stroossen

Pétition publique 1200 - GRATIS EFFETLECHEN TRANSPORT JO ODER NEE

Pétition publique 1209 - Géint d'Adaptatioun vun de Spritpräisser un d'Ausland ! / Contre l'adaption des prix des carburants aux prix des pays étrangers !

Motif : L'auteur n'a pas réservé de suite à la requête de la Commission de reformuler le texte

Demande de pétition publique 1237 - Réflexion à l'échelle nationale concernant les conditions de circulation dans le pays durant la semaine de travail

Demande de pétition publique 1258 - Payer les parents au foyer

Demande de pétition publique 1274 - Maladies rares

Motif : Le pétitionnaire n'a pas réagi à la prise de position gouvernementale

Pétition 1127 - Reconnaissance de la famine de 1932-33 comme génocide du peuple ukrainien

Prises de position gouvernementales

Les prises de position du gouvernement suivantes seront transmises aux pétitionnaires ainsi qu'aux commissions parlementaires compétentes :

Pétition 1084 – Le dépassement d'une température de 30°C sur le lieu de travail octroie au salarié / fonctionnaire (tout secteur confondu, c.à.d. privé et public) le droit à un congé spécial respectivement un droit de retrait non imputable sur la rémunération fixe et variable (en l'espèce primes, treizième mois etc.)

Prise de position du 30 avril 2019 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

Pétition 1109 – Echelonnement des conditions d'octroi de la préretraite relative au travail de nuit et autres conditions de pénibilité

Prise de position du 30 avril 2019 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

Pétition 1149 – Protection des parents contre le licenciement abusif après un congé de maternité ou un congé parental

Prise de position du 30 avril 2019 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

5. Divers

Lettre du 9 mai 2019 présentée par M. Jean Colombera concernant la prise de position du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (21 mars 2019)

relative à la *pétition 1050 - Den Weg ebnen um eine Hanfindustrie in Luxemburg zu schaffen*.

La lettre sous rubrique par laquelle le pétitionnaire demande une précision supplémentaire à la suite de la prise de position reçue, sera transmise à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et à Monsieur le Ministre de la Santé.

*

La prochaine réunion de la Commission des Pétitions est fixée au mercredi, 19 juin 2019, à 10.30 heures.

Luxembourg, le 04 juin 2019

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp